

INSCRIPTION BROCANTE 2026

MES INFORMATIONS

Prénom Nom

Date de Naissance

Lieu de Naissance

Téléphone

Email

Adresse

MES BESOINS

Je souhaite réserver mètres linéaires (2m minimum. 5€/m)*

Je suis ☐ Un particulier ☐ Une association ☐ Une entreprise

Nom Association/Nom et Siret Entreprise

J'ATTESTE SUR L'HONNEUR

- Ne pas être un vendeur professionnel.
- Ne pas participer à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R 321-9 du Code Pénal).
- Vendre exclusivement des objets personnels et usagés (Art L 310-2 du Code du Commerce).
- Ne pas vendre d'armes, de produits alimentaires ou d'animaux.
- Prendre cette place pour moi-même ou mes enfants.
- M'engager à reprendre mes invendus et laisser mon emplacement propre.
- Avoir attentivement lu le règlement intérieur et m'y conformer.

Fait à Magny-en-Vexin, le

Signature

Merci de nous retourner le dossier complété et signé, avec une copie de votre pièce d'identité à brocante@magnyfics.fr ou à l'Espace Marianne.

Les inscriptions seront validées et définitives à réception du règlement par chèque (à l'ordre de MagnyFics) déposé, sous enveloppe, à l'espace Marianne ou par virement.

La confirmation de votre inscription sera transmise par mail entre le 2 et le 11 Septembre avec votre emplacement définitif.

* hors associations pour qui les 2 premiers mètres sont gratuits et commerçants pour qui la devanture est gratuite s'ils participent dans le cadre de leur activité.

INSCRIPTION BROCANTE 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1 : Les associations MagnyFics et Recom sont organisatrices de la Brocante se tenant à Magny-en-Vexin le Dimanche 13 Septembre 2026 de 8h00 à 17h00. L'accueil des exposants se déroulera le jour même de 5h00 à 8h00.

Article 2 : L'exposant s'engage à accepter l'emplacement qui lui est attribué par les organisateurs. Compte tenu de la configuration des lieux, les emplacements sont attribués au fur et à mesure des arrivées. Véhicule acceptée entre 5h00 et 8h00 pour décharger le matériel. Dans la plage horaire 8h00-17h00, aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre de la brocante.

Article 3 : Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. Les organisateur seuls seront habilités à le faire si nécessaire.

Article 4 : Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres détérioration. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (pas de produits dangereux, pas d'armes, pas d'animaux vivants...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident.

Article 5 : Les places non occupées après 8h00 ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises aux organisateurs à titre d'indemnité. En raison des frais engagés les annulations quel qu'en soit le motif ne donnent lieu à aucun remboursement.

Article 6 : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la voie publique à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à remporter les invendus ou à les mettre en déchetterie. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

Article 7 : La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

RIB POUR VIREMENT

Merci de nous faire un virement* sur le compte bancaire de MagnyFics

Domiciliation

Code banque
18206

Code guichet
00032

Numéro de compte
65103860410

Clé RIB
58

IBAN

FR76 1820 6000 3265 1038 6041 058

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP882